



CHEMIN DE SELECTION

DISCIPLINE DU CURLING

Saison 2025/2026

(Document validé par le BE du 5 juillet 2025)



Compétitions concernées par ce chemin de sélection

Saison 2025-2026 :

- I. Championnats d'Europe Hommes – Division B (ECCB)
- II. Qualification Championnats du Monde Double Mixte (WMDQE)
- III. Championnats du Monde Juniors Hommes/Femmes – Division B (WJCCB)
- IV. Championnats du Monde Seniors Hommes/Femmes (WSCC)
- V. Championnats du Monde Double Mixte (WMDCC)
- VI. Championnats d'Europe Femmes – Division C (ECCC)



Pour participer aux compétitions de référence internationales, les joueurs(ses) individuels(elles) ou les équipes de curling devront :

1- Envoyer leurs intentions de participation à la DTN

mathieu@ffsg.org

Être titulaire d'une licence compétition 2025/2026 dans un club de la FFSG,

I. Championnats d'Europe Hommes – Division B (ECCB)

Dates

Du 22 au 29 novembre 2025– (Lathi FIN)

Critères de Participation

1. Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir entrer dans le processus de sélection, chaque équipe doit obligatoirement :

Participer à au moins deux tournois du World Curling Tour (WCT) – Série 100/200/300

Déposer un projet de performance auprès de la Direction Technique Nationale avant le 15 août 2025, incluant :

Les objectifs sportifs visés

Le programme d'entraînement et de préparation

La composition de l'équipe et son fonctionnement

L'engagement dans une dynamique de haut niveau



2. Modalités de sélection

La sélection de l'équipe représentant la France aux Championnats d'Europe B sera effectuée sur la base :

Du cumul des classements lors de deux tournois WCT série 100

Pour les séries 200 et 300, l'équipe se verra attribuer une décote de 20% pour la série 200 et de 30% pour la série 300 pour tenir compte du niveau supérieur.

Exemple :

Classement au tournoi Points attribués (avec bonus 30 %)

1er : 0.7 pts

2^e : 1.4 pts

3^e : 2.1 pts

4^e : 2.8 pts

5^e : 3.5 pts

Etc....

Chaque équipe se verra attribuer un nombre de points correspondant à son classement final dans chacun des deux tournois.

Le total le plus bas des deux résultats désignera l'équipe la mieux classée dans le processus de sélection.

Exemple :

Équipe A : 3^e au tournoi 1 (3 points) + 5^e au tournoi 2 (5 points) = 8 points

Équipe B : 4^e + 2^e = 6 points

Équipe B serait prioritaire.

En cas d'égalité de points :

On prendra en compte :

Le meilleur classement individuel sur un tournoi du niveau le plus élevé.

La qualité des tournois (niveau des adversaires)



L'analyse qualitative du projet de performance.
Une confrontation directe pourra être organisée si nécessaire et sur décision du DTN.

3. Proposition de sélection

La Direction Technique Nationale analysera les résultats et les projets.

Elle proposera l'équipe (4 titulaires voire 1 remplaçant) la mieux classée (et conforme à tous les critères) à la commission de sélection.

4. Validation officielle

Le DTN validera la sélection après étude du dossier technique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

II. Qualification Championnats du Monde Double Mixte (WMDQE)

Dates

Du 2 au 7 décembre 2025 (Dumfries Ecosse)

1. Critères de participation

Pour être éligible à la sélection, une équipe doit avoir participé à :

Au minimum deux tournois WCT Série 300,

Et/ou

Au moins un tournoi WCT Série 500.



La participation doit être effective dans la période définie par la Direction Technique Nationale, et les tournois doivent figurer au calendrier officiel du World Curling Tour (1^{er} septembre au 30 octobre 2025).

2. Modalités de sélection

La sélection se base sur les résultats obtenus dans les tournois WCT. Un système de points de classement est utilisé pour évaluer les performances des binômes.

Classement basé sur le cumul des points

a) Pour les tournois WCT Série 300 :

Classement au tournoi Points attribués

1^{er} : 1 pts
2^e : 2 pts
3^e : 3 pts
4^e : 4 pts
5^e : 5 pts etc....

Participation simple 1 pt

L'équipe totalise les points des deux meilleurs tournois.

b) Pour les tournois WCT Série 500 :

Les points sont majorés de 30 % pour tenir compte du niveau supérieur :

Classement au tournoi Points attribués (avec bonus 30 %)

1^{er} : 0.7 pts
2^e : 1.4 pts
3^e : 2.1 pts
4^e : 2.8 pts
5^e : 3.5 pts
Etc....



Remarque :

Une équipe ayant participé uniquement à un tournoi Série 500 peut être directement prioritaire si son total de points (avec majoration) est inférieur à celui des équipes Série 300 cumulées.

3. Critères secondaires et arbitrage

En cas d'égalité ou de situation complexe, la Direction Technique Nationale pourra faire appel à :

Une analyse qualitative des adversaires et du niveau de compétition.

L'avis d'un l'entraîneur référent.

Le meilleur résultat dans la série la plus élevée.

Des critères d'engagement, tels que l'implication dans les stages fédéraux ou le comportement global.

4. Validation finale

L'équipe ayant obtenu le meilleur total de points, en tenant compte de la valorisation des tournois Série 500, sera proposée à la sélection.

La proposition sera formulée par l'entraîneur référent, accompagnée d'un rapport argumenté, et soumise à validation par le comité de sélection fédéral.

La commission de sélection proposera une sélection au plus tard le 31 octobre 2025.

Le DTN validera la sélection après étude du dossier technique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

III. Championnats du Monde Juniors double mixte

Dates

Du ... Mai 2026



Objectif

Constituer l'équipe la plus performante et cohérente pour représenter la France lors du Championnat du Monde Junior de Curling en Double Mixte.

1. Conditions de participation

Pour être éligibles à la sélection, les athlètes doivent remplir les critères suivants :
Avoir participé aux stages fédéraux FFSG prévus dans le cadre de la préparation du championnat.

Être licencié(e) à la FFSG et avoir une catégorie d'âge compatible avec la réglementation WCF pour la catégorie Junior.

S'engager à respecter le projet de performance défini par l'encadrement fédéral.

2. Modalités de sélection

La sélection de l'équipe sera effectuée sur proposition de l'entraîneur référent, en charge de l'encadrement du collectif junior double mixte.

Il s'appuiera sur plusieurs critères pour composer la meilleure équipe possible, en tenant compte :

a) Critères techniques

Précision et régularité des lancers

Lecture de la glace et capacité d'adaptation

b) Critères stratégiques

Compréhension du jeu et prise de décision

Communication tactique entre les partenaires

Gestion des situations de match



c) Entente et complémentarité

Qualité de la collaboration et de la communication entre les deux membres du binôme

Expérience commune en compétition ou en entraînement

Attitude et esprit d'équipe

Une participation à des tournoi double mixte est un plus

3. Éventuelle confrontation directe

Si plusieurs binômes se distinguent et que la décision reste incertaine, l'entraîneur référent pourra organiser une confrontation directe (match ou série de matchs) afin d'évaluer :

La performance en situation réelle

La capacité à gérer la pression

L'aptitude à travailler ensemble dans un contexte de compétition

4. Validation par la commission de sélection

À l'issue du processus, l'entraîneur référent proposera au comité de sélection une composition d'équipe, en justifiant son choix par :

Une analyse détaillée des performances observées.

Un argumentaire structuré sur les critères de sélection précédemment évoqués.

Un bilan des confrontations éventuelles.

Le comité pourra valider la proposition ou demander des compléments d'information avant validation définitive.

Le DTN validera la sélection après étude du dossier technique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



IV. Championnats du Monde Seniors Hommes/Femmes (WSCC)

Dates

Avril mai 2026 (lieu à confirmer)

Critères de Participation

1. Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir entrer dans le processus de sélection, chaque équipe doit obligatoirement :

Participer à au moins deux tournois du World Curling Tour (WCT) – Série 100

Déposer un projet de performance auprès de la Direction Technique Nationale avant le 15 septembre 2025, incluant :

Les objectifs sportifs visés

Le programme d'entraînement et de préparation.

La composition de l'équipe et son fonctionnement.

L'engagement dans une dynamique de haut niveau.

2. Modalités de sélection

La sélection de l'équipe représentant la France aux Championnats du monde senior sera effectuée sur la base :

Du cumul des classements lors de deux tournois WCT série 100

Chaque équipe se verra attribuer un nombre de points correspondant à son classement final dans chacun des deux tournois.



Le total le plus bas des deux résultats désignera l'équipe la mieux classée dans le processus de sélection.

Exemple :

Équipe A : 3e au tournoi 1 (3 points) + 5e au tournoi 2 (5 points) = 8 points

Équipe B : 4e + 2e = 6 points

Équipe B serait prioritaire.

En cas d'égalité de points :

On prendra en compte :

Le meilleur classement individuel sur un tournoi.

La qualité des tournois (niveau des adversaires).

L'analyse qualitative du projet de performance.

Une confrontation directe pourra être organisée si nécessaire et sur décision du DTN.

3. Proposition de sélection

La Direction Technique Nationale analysera les résultats et les projets.

Elle proposera l'équipe la mieux classée (et conforme à tous les critères) au comité de sélection.

4. Validation officielle

Le DTN validera la sélection après étude du dossier technique.



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

V. Championnats du Monde Double Mixte (WMDCC)

Dates

Avril 2026 – (lieu à confirmer)

Critères de Participation

L'équipe qui représentera la France lors des qualifications aux championnats du monde double mixte sera sélectionnable sur les championnats du monde double mixte.

Le DTN validera la sélection après étude du dossier technique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

VI. Championnats d'Europe Femmes – Division C (ECCC)

Dates

Mai 2025 – (lieu à confirmer)

1. Conditions de participation au processus de sélection

Pour être éligible à la sélection, chaque équipe candidate devra obligatoirement :

Déposer un projet de performance avant le 15 octobre 2025.

Ce projet doit détailler les objectifs sportifs, le plan de préparation physique et technique, la composition de l'encadrement, ainsi que la logistique envisagée.



Participer à au moins un tournoi WCT série 100/200/300, organisé avant les Championnats de France dames.

Ce tournoi servira d'indicateur de niveau et d'engagement dans la dynamique de haut niveau.

Participer aux Championnats de France dames.

2. Critères de sélection

L'équipe championne de France dames sera sélectionnable pour représenter la France aux Championnats d'Europe C, à condition :

1. D'avoir déposé un projet de performance valide avant la date limite,
2. D'avoir participé à un tournoi WCT série 100/200/300 avant les Championnats de France.
3. Cas particulier : équipe non conforme

Si l'équipe championne de France n'a pas rempli les conditions ci-dessus (projet de performance ou tournoi WCT), la sélection pourra être ouverte à une autre équipe, à l'appréciation du comité de sélection, en s'appuyant sur :

Les résultats observés en compétition (WCT, Championnats de France),

L'analyse des projets de performance déposés,

L'avis de l'entraîneur référent et de la Direction Technique Nationale.

3. Validation

La proposition de sélection sera transmise par la Direction Technique Nationale à la FFSG pour validation officielle, accompagnée d'un rapport de sélection incluant les critères respectés et les performances observées.



La DTN pourra proposer une équipe femme (4 joueuses voire 1 remplaçante) à l'issue des championnats de France de Curling, à la commission de sélection au plus tard le 1 mars 2025.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.